



# Mot du Service de Taxation

## TAXES MUNICIPALES 2024

Afin de respecter les échéances, nous vous invitons à ajouter à votre calendrier les dates de versement ou bien, faites-nous parvenir vos chèques postdatés.

Nous vous rappelons que tout compte de taxes municipales supérieur à 300\$ peut être payé en un (1) seul versement unique ou en trois (3) versements égaux, sans intérêts, à condition que les dates de versement inscrites sur votre compte, soient respectées.

Un retard de paiement sur l'un ou l'autre des versements annulera ce privilège. Le solde entier devient alors immédiatement exigible et les intérêts sont calculés à partir de cette date jusqu'à ce que le règlement complet soit terminé.

### DATES À RETENIR

**1<sup>er</sup> paiement :**  
15 mars

**et s'il y a lieu, 2<sup>e</sup> versement :**  
15 juillet

**3<sup>e</sup> versement :**  
16 septembre



### PAIEMENT PAR CHÈQUE

Avant de sceller votre enveloppe, assurez-vous que....

- la date soit correctement écrite;
- le montant soit identique en chiffre et en lettre;
- votre chèque soit **PAYABLE À : CANTON DE WENTWORTH;**
- vos initiales soient apposées à côté d'une correction, le cas échéant;
- Et finalement, que votre chèque soit dûment signé.

# IMPORTANT



**NOUVEAU !** Le paiement par débit Interac est maintenant disponible au Bureau municipal



### PAIEMENT EN LIGNE - RAPIDE ET PRATIQUE !

Lorsque vous choisissez le «paiement en ligne», il est **IMPORTANT** de...

- **utiliser en référence le numéro de matricule de chaque compte reçu** de manière à ce que le bon montant payé soit versé sur le bon compte (i.e. 2 comptes de taxes = 2 paiements séparés);
- **choisir la MUNICIPALITÉ DU CANTON DE WENTWORTH** pour s'assurer que le(s) paiement(s) nous parviennent;
- prévoir un **décalé de 2-3 jours** entre le jour du paiement et le jour de réception par la Municipalité afin d'éviter tout intérêt ou la perte du privilège de 3 versements.

Entente avec les institutions financières suivantes:



Ces simples vérifications éviteront un retard dans la réception de vos paiements, ce qui pourrait générer des intérêts.

### VOUS DÉMÉNAGEZ ?

Assurez-vous de **faire votre changement d'adresse** auprès de la Municipalité soit par téléphone au 450 562-0701 ou par courriel à [info@wentworth.ca](mailto:info@wentworth.ca). Cela évitera des délais de réception et retard de paiement.



## DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE POUR LES EXERCICES FINANCIERS 2024-2025-2026

### Qu'est-ce que le rôle d'évaluation ?

Le rôle d'évaluation foncière, effectué tous les trois ans, est un résumé de l'inventaire des immeubles situés sur le territoire d'une municipalité, tous évalués sur une même base et à une même date. Cette valeur est maintenue durant toute la période triennale et peut être modifiée selon l'article 174 de la Loi de la fiscalité municipale. Le rôle est quantitatif (dénombrement des immeubles), qualitatif (identification des propriétaires) et estimatif (estimation de la valeur de chacun des immeubles).

Le Service d'évaluation foncière de la MRC d'Argenteuil a comme fonction d'effectuer toutes les activités reliées à la tenue à jour de plus de 30 000 dossiers d'évaluation et à la confection des rôles d'évaluation foncière de l'ensemble des 9 municipalités locales.

### Gestion et planification

Le rôle d'évaluation est avant tout un outil de gestion. Il indique la valeur réelle de chaque immeuble, ce aux fins de la taxation municipale et scolaire. Il constitue également un outil de planification puisqu'il regroupe des données pouvant représenter des informations utiles pour de nombreux organismes.

### Demande de révision

Pour demander une révision, vous devez remplir le formulaire « Demande de révision à l'égard du rôle d'évaluation foncière ». Vous pouvez vous procurer ce formulaire (disponible en version FR et ENG) par le biais du site web de la MRC d'Argenteuil ([www.argenteuil.qc.ca](http://www.argenteuil.qc.ca)) ou le site web de la Municipalité ([www.wentworth.ca](http://www.wentworth.ca)) : *Accueil—Services municipaux*.

Pour être recevable, une demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- **Être rédigée** sur le formulaire prescrit à cette fin
- **Être déposée avant le 1er mai 2024**
- **Être déposée à l'endroit** suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :  
⇒ MRC d'Argenteuil, 430 rue Grace, Lachute (Québec) J8H 1M6
- **Être accompagnée** de la somme d'argent déterminée en vertu du règlement numéro 33-2-21 :  
⇒ 81,55 \$, lorsque la valeur inscrite est inférieure ou égale à 500 000 \$;  
⇒ 326,10 \$, lorsque la valeur inscrite est supérieure à 500 000 \$ et inférieure ou égale à 2 000 000 \$;  
⇒ 543,50 \$, lorsque la valeur inscrite est supérieure à 2 000 000 \$ et inférieure ou égale à 5 000 000 \$;  
⇒ 1 087 \$, lorsque la valeur inscrite est supérieure à 5 000 000 \$.

Toute personne qui désire obtenir des informations complémentaires concernant une demande de révision relative à une unité d'évaluation, peut communiquer avec le Service d'évaluation de la MRC d'Argenteuil au (450) 562-2474.

Ou vous pouvez également communiquer avec le Bureau municipal durant les heures d'ouverture au (450) 562-0701 ou par courriel au [info@wentworth.ca](mailto:info@wentworth.ca).